

Image not found or type unknown



Abus de faiblesse de sa fille a la mere

Par **fabiou62**, le **15/10/2013** à **17:39**

Bonjour

Ma mere est hemiplegique et ma sœur en avait la garde depuis une vingtaine d années et maintenant elle doit etre placée en maison de retraite mais le souci c'est que ma mere avait de l argent de coté et maintenant apparemment il n y aurait plus rien...Donc je voudrais savoir si sans preuves concretes c'est d'apres les on_dit on pourrait porter plainte au comissariat?
Merci[smile36]